

# Rapport annuel



2011



 mutuelle des  
motards

# Sommaire

3

▶ Le mot du Conseil d'Administration

4

▶ La Mutuelle en chiffres

8

▶ Rapport de gestion

- ▶ L'activité de la société
- ▶ La gestion financière
- ▶ Le résultat exceptionnel
- ▶ Le résultat affectation
- ▶ Les fonds propres
- ▶ La marge de solvabilité
- ▶ L'événement postérieur à la clôture

27

▶ Rapports du commissaire aux comptes

- ▶ Rapport général
- ▶ Rapport spécial

33

▶ Annexe 1 - États comptables

40

▶ Annexe 2 - États réglementaires



# Le mot du Conseil d'Administration

## Une année paradoxale

Des sociétaires plus nombreux, un chiffre d'affaires en progression, des revenus financiers maîtrisés, un emploi préservé : année difficile, 2011 marque pourtant une nouvelle phase dans le développement de la Mutuelle. Nos équipes ont atteint les objectifs fixés en début d'année, notamment sur le plan commercial. Quant à la prudence qui caractérise notre politique d'investissement, celle-ci nous a mis à l'abri des dépréciations importantes observées sur les marchés financiers, conséquence directe de la crise. L'exercice 2011 n'en demeure pas moins paradoxal pour notre entreprise : malgré notre progression, une exceptionnelle série de sinistres a généré un déficit important en fin d'année. Si la maîtrise du risque reste notre force, comme le montrent les informations que nous avons la fierté de vous communiquer, ce constat rappelle à tous la condition qui est la nôtre : par définition, l'assureur est soumis à l'aléa du risque. Mais au-delà de notre condition, c'est bien de notre vocation qu'il s'agit : assureur ouvert à tous les pratiquants de 2 et 3-roues, la Mutuelle des Motards est aussi la seule société d'assurance dont 85 % du chiffre d'affaires repose sur un risque prétendument "inassurable".

Certes, aujourd'hui comme hier, en 2 ou 3-roues, un accident sur 2 est un accident corporel, contre un accident de la circulation sur 10 en moyenne. Si la Mutuelle des Motards s'est donnée pour mission de protéger et d'accompagner les conducteurs les plus exposés sur la route, c'est justement en réponse à leur fragilité, et à leur comportement majoritairement responsable sur le pavé. Tant vis-à-vis de ceux qui partagent leur passion ou leur pratique - motards, scootéristes, cyclomotoristes – que des autres usagers de la route.

Cette réalité, nos progrès en 2011 et la façon dont la Mutuelle a réussi à surmonter ses difficultés nous incitent, plus que jamais, à poursuivre notre progression.

## La direction



Patrick Jacquot  
Directeur général



Rémi Guibal  
Directeur général adjoint



Françoise Valigny  
Secrétaire général

## Les membres du Conseil d'Administration



Alain Borie



Christophe Boutinon



Patrick Cazaux



Guillaume Chocteau



Thierry Diller



Philippe Guieu-Faugoux



Bernard Fraysinhes



Cécile Larroutis



Patrick Jacquot



Jean Murat



Antoine Staffelli



Léopold Talou



Daniel Machado



Éric Moro





***Une gouvernance où  
chaque sociétaire  
a sa place***

Société de personnes et non de capitaux, la Mutuelle des Motards n'est pas une entreprise classique. Assurés à titre individuel et assureurs à titre collectif, les sociétaires ont le devoir d'organiser l'exercice des responsabilités et de mener à bien le projet de ses fondateurs : mettre notre réussite économique au service de l'Homme. En convoquant, chaque début d'année, l'ensemble des sociétaires à ses Assemblées Régionales, la Mutuelle donne à chacun la possibilité de se faire entendre.



# La Mutuelle en chiffres



**433** salariés

À fin décembre 2011, la Mutuelle rassemble 433 salariés, contre 429 en 2010. Les cadres représentent 32 % de l'effectif, contre 43,1 % dans le secteur selon l'Observatoire des métiers de l'assurance.



**96** délégués bénévoles

Sociétaires mandatés par le Conseil d'Administration, et relais sur le terrain de ses orientations stratégiques, les délégués bénévoles sont répartis dans 58 délégations (dont 13 nomades). En tant que promoteurs de l'ancrage motard de la Mutuelle et qu'ambassadeurs de ses valeurs mutualistes, ils ont auprès des sociétaires une mission d'accueil, de conseil, de conciliation et d'assistance.



**53 %** de femmes  
chez les cadres

Atteinte au deuxième semestre 2008 avec 50 % de cadres féminins (contre 10 % dix ans plus tôt), la parité reste une réalité à la Mutuelle.



**2,16 %** pour la formation

La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle atteint 2,16 % en 2011, la loi prévoyant un investissement minimum de 0,9 %, et la Convention Collective Nationale de 1,5 %.



**295 909** contrats

Après avoir franchi le cap symbolique des 200 000 sociétaires actifs (un contrat en cours ou plus) en 2009, la Mutuelle se rapproche fin 2011 du cap des 300 000 contrats en portefeuille. Sur l'année, le portefeuille 125 et gros cubes progresse de 5,7 %.



# La Mutuelle en chiffres



## 86 % de sociétaires satisfaits

Selon une enquête réalisée par le cabinet indépendant INIT, en 2011, 86 % des sociétaires se déclarent satisfaits de la gestion de leur sinistre corporel. 912 réclamations ont été enregistrées, contre 806 un an plus tôt. En 2011, 97 % des réclamations reçues par la Mutuelle ont été traitées en moins de 20 jours (dont 92 % en moins de 10 jours).



## 58,3 millions d'euros

Malgré des fréquences globalement stables, la réévaluation de sinistres antérieurs et l'accumulation exceptionnelle de gros dossiers sur l'exercice 2011 entraînent une forte augmentation de la charge sinistres, qui s'établit à 58,3 M€ après réassurance, contre 51 M€ en 2010.



## 7 comités et commissions

Pour améliorer sa gouvernance, la Mutuelle des Motards a mis en place quatre commissions permanentes et trois comités spécialisés chargés de préparer les travaux du Conseil d'Administration et de lui apporter assistance et conseils : le comité stratégique (consolidation des objectifs, révision, définition des conditions de réussite), le comité financier (placements) et le comité d'audit (suivi du contrôle des comptes et de la gestion des risques) ; les commissions permanentes Technique 2-roues, Politique d'Indemnisation, Communication et Délégations Bénévoles.



## 5,5 % de progression du CA

Après le frémissement observé en 2009 (+ 0,3 %) et la nette progression de 2010 (+ 3,8 %), le chiffre d'affaires de la Mutuelle s'inscrit résolument à la hausse en 2011 (+ 5,5 %), devançant la progression du marché de l'assurance dommage (+ 4 % en 2011), et ce malgré la baisse du marché du 2-roues neuf (- 6,7 %).



## 62 % d'ISR

Les résultats financiers de la Mutuelle en 2011 sont, malgré la crise financière, conformes aux objectifs (5,3 M€, contre 4,2 M€ en 2010). Les Investissements Socialement Responsables (ISR) représentent 62 % de son portefeuille global fin 2011.





### ***L'exclusion du risque par la prévention***

Pionnière en formation 2-roues, la Mutuelle des Motards a développé, avec son partenaire de référence l'Association pour la Formation Des Motards (AFDM) une gamme complète de stages pour améliorer la sécurité de ses sociétaires au guidon. Au programme : théorie (mécanique, physique) et pratique 2-roues (maniabilité, circulation), mais aussi analyse des scénarios d'accident, des limites physiologiques, des contraintes propres à chaque mode de transport. En 2011, le stage « Prise en main 125 » inspire le législateur qui porte la formation 125 officielle à 7 heures.



# Rapport de gestion

## Sommaire

### L'activité de la société

- ▶ **L'activité et les investissements 2011**
  - Le contexte
  - Les investissements
- ▶ **L'année sociale**
  - Les effectifs
  - Les embauches et la mobilité
  - La formation
  - Autre
  - Les dispositions spécifiques du Code des assurances
- ▶ **La production**
  - Les sociétaires
  - Les contrats
  - Les cotisations
- ▶ **La gestion des sinistres**
  - Les fréquences
  - La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats
- ▶ **Les provisions techniques**
  - La provision pour frais de gestion sinistres
  - La provision pour risques en cours
  - La provision pour risques d'exigibilité
- ▶ **La réassurance**
  - L'architecture de la réassurance
  - Les sinistres importants
  - Le solde de réassurance
- ▶ **Les frais généraux**
- ▶ **Les frais de recherche et développement**

### La gestion financière

- ▶ **Le résultat des placements financiers**
  - Le rendement financier
  - Le résultat comptable
  - Les provisions pour dépréciation
  - L'évaluation des immeubles
  - Les délais de paiement
- ▶ **Les investissements socialement responsables**
- ▶ **Les filiales et participations**
- ▶ **La SASU Le Courtier du Motard**
- ▶ **La SARL Les Éditions de la FFMC**

### Le résultat exceptionnel

- ▶ **Le résultat exceptionnel**
- ▶ **L'impôt sur les sociétés**
- ▶ **La taxe sur les excédents de provision**

### Le résultat affectation

### Les fonds propres

- ▶ **Le fonds d'établissement**
- ▶ **Le fonds de développement**
- ▶ **Les droits d'adhésion**
- ▶ **La réserve de capitalisation**

### La marge de solvabilité

### L'événement postérieur à la clôture



## L'activité de la société

### L'activité et les investissements 2011

#### ► Le contexte

Après plusieurs années de ralentissement suite à un contexte économique difficile, le parc des 2-roues à moteur (hors cyclomoteurs et hors tricycles et quadricycles à moteur) a reculé très légèrement en 2011 par rapport à 2010 (0,2 %) avec une estimation de 1,5 million de 2-roues de plus de 50 cm<sup>3</sup> à fin 2011.

Depuis 2008, le marché du neuf ne cesse de se tasser. À fin octobre 2011, les immatriculations neuves accusent un recul de 7 % par rapport à la même période de 2010, déjà en repli de 7 % par rapport à 2009.

Le segment 125 cm<sup>3</sup> enregistre un effondrement des ventes neuves par rapport à 2010 de 18 % des immatriculations à fin octobre 2011. Ainsi, les transactions de 2-roues concernent en majorité des véhicules d'occasion (75 %). Les véhicules neufs ne représentent que 25 % des ventes.

Ces dernières années, le marché du 2-roues neuf est marqué par une forte progression des ventes de scooters (43 % des immatriculations neuves en 2010).

La conjoncture économique actuelle amplifie également la création d'un fossé entre les 2-roues «bonnes affaires», dont la marque importe peu à l'inverse du prix, et les 2-roues haut de gamme, identitaires, à forte reconnaissance ou très spécialisés (progression des Harley Davidson, BMW, Ducati, Triumph).

Cela se traduit par une progression de la cylindrée moyenne, la recherche accrue de confort, une chute des ventes des motos sportives.

Ainsi, même si leur part reste majoritaire, le marché du neuf subit une perte de vitesse des 2-roues de moyenne cylindrée «dépouillés» et «multi tâches» de type «roadster». Il en est de même pour les motos sportives dont l'attrait s'amenuise.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011, le positionnement de la Mutuelle des Motards sur le marché du 2-roues neuf s'est très légèrement amélioré grâce à une progression sur le segment des gros cubes, tandis que le taux de pénétration continue de se détériorer sur le segment des petites cylindrées. Globalement, la Mutuelle enregistre un taux de pénétration sur le marché du neuf de 5,9 %. Sur le marché de l'occasion, à fin 2011, son taux de pénétration s'établit à 15,8 %. Avec une progression du portefeuille moto de 13 433 contrats supplémentaires, l'évolution est deux fois supérieure à celle de 2010.

Les fréquences sinistres sont stables et traduisent la qualité du portefeuille, et à travers ce constat, la qualité du comportement des sociétaires fidèles au produit de leur Mutuelle.

Les bonis sur les petits dossiers corporels sont en phase avec l'estimation budgétée qui est cependant moindre par rapport à celle de 2010.

La situation financière, si l'on regarde la marge de solvabilité par rapport au total des éléments constitutifs, montre un ratio satisfaisant.

Cependant nous avons dû faire face à des évaluations à la hausse sur de gros dossiers, soit parce que l'état de santé des accidentés s'est lourdement et de manière non prévisible dégradé, soit parce que la législation a changé. Nous avons constaté d'une part des réouvertures de dossiers pour des demandes complémentaires d'indemnisation sur des postes de préjudice qui n'existaient pas auparavant, et d'autre part en cours d'année des changements de taux réglementaire, ce qui bien évidemment conduit à un surcoût.

Les députés de ces dernières années ont été à l'origine de nombreuses propositions de révision de la loi dans le sens d'une meilleure indemnisation pour les assurés, ce qui est une bonne chose mais qui n'a pas pu être anticipée par les assureurs car les décisions tombent à l'envi et sans que les tarifs des garanties soient revus pour couvrir les différentiels observés.

Les postes de préjudice se multiplient avant même que l'économie des contrats soit reconsidérée.

Nous avons également supporté une sinistralité tardive de l'exercice 2010 et de gros sinistres en 2011 qui nous ont contraints d'augmenter notre provision pour risques en cours.

Nos plus-values latentes sont en baisse compte tenu de la situation économique et des marchés, ce qui joue en partie sur la baisse de la marge de solvabilité. Notre gestion prudente nous a mis à l'abri de surprises désagréables et bien que leur taux reste élevé, les frais généraux sont maîtrisés en coût.



Les impacts de la crise économique se sont renforcés ces derniers mois sous l'effet des tensions sur les dettes des états européens.

Ce contexte conduit à aborder l'année 2012 en maintenant des investissements prudents sur les marchés financiers.

Cette crise est également une période d'adaptation de l'économie et des marchés dans laquelle émergent souvent des opportunités d'innovation et de développement. Les différentes évolutions réalisées ces dernières années à la Mutuelle des Motards (mise en place du multi-canal, 2-roues Lab'...) doivent nous permettre de saisir ces opportunités.

La cohérence des offres sur les différents canaux de distribution de la Mutuelle des Motards est primordiale et viendra soutenir sa relation avec ses sociétaires.

## ► Les investissements

La Mutuelle des Motards a été le premier assureur à classer les motos selon le risque réel présenté par le couple homme-machine, à développer avec l'AFDM des formations à la conduite basées sur le comportement des usagers (BSR +, PEM 125, le permis PASS, le PERF), à développer des supports d'information (publications, sites web), permettant d'apporter aux motards et scootéristes les conseils et connaissances nécessaires pour construire leur autonomie et rouler en sécurité sur la route comme dans la rue, à mutualiser pour les rendre accessibles à tous des garanties essentielles en cas d'accident, comme la Corporelle du Conducteur, le remboursement du casque, le Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage (SAVE), Jurimotard et la défense pénale.

Cette philosophie se retrouve dans tous les aspects de la relation avec les sociétaires. L'objectif donné aux Conseillers en assurances est de vendre des garanties qui répondent vraiment à leurs besoins en fonction de l'utilisation, de la vocation de leur machine, de leur région.

Protéger ses sociétaires en développant de nouveaux services et des produits d'assurance innovants, c'est la vocation de la Mutuelle des Motards depuis sa création.

Raison pour laquelle elle développe des supports d'information ambitieux afin de mieux informer et conseiller ses sociétaires (publications, web) ; des dispositifs d'initiation, de formation ou de perfectionnement à la conduite associés à toutes ses formules d'assurance 2-roues, du cyclo (pour les enfants de sociétaires) au 125, en passant par la préparation du permis gros cube ou le stage de perfectionnement ; des produits d'assurance pionniers en matière de protection et d'incitation à l'équipement du motard et du scootériste : corporelle du conducteur incluse dans tous les contrats 2-roues (1998), remboursement du casque inclus dans tous les contrats 2-roues (1999), équipement

inclus dans tous les contrats 2-roues (2009), des dispositifs spécifiques incitant les nouveaux conducteurs à choisir un 2-roues adapté (comme le Label jeune, créé dès 1990), ou à s'équiper (avec l'opération « Chèque équipement sécurité » (CES), lancée en 2009 et reconduite en 2010 et 2011 avec une participation financière sur les vêtements de protection 2-roues).



Un espace sécurisé pour ses sociétaires, sur le site *mutuelledesmotards.fr*, accessible à tout moment par tous les sociétaires qui permet de visualiser son contrat, demander un changement d'adresse, ajouter un conducteur, déclarer un sinistre, souscrire un devis, gérer ses paiements, consulter son avis d'échéance, suivre ses sinistres, enregistrer ses devis, communiquer avec les acteurs de la Mutuelle via un outil de messagerie intégré, visualiser les numéros de Passion Mutuelle, s'abonner à *MotoMag* au tarif sociétaire.

Une application développée en 2011 pour les Iphone et les smartphones (fonctionnalités identiques) qui renforce encore la proximité de la Mutuelle avec ses sociétaires et plus largement avec l'ensemble des conducteurs de 2-roues, et qui s'inscrit dans notre démarche « prévention comprise » en se démarquant de la concurrence par ses fonctionnalités orientées « assistance » (contacts directs de la Mutuelle, de services d'urgence, hôpitaux, conseils pratiques en cas d'accident...)

Ouvrir de nouvelles perspectives sur les problématiques des conducteurs de 2-roues à moteur, agiter les consciences et provoquer les débats, la Mutuelle des Motards s'y emploie depuis presque 30 ans. Aujourd'hui, forte de son ancrage motard et de son engagement quotidien pour la prévention et la protection des utilisateurs de 2-roues à moteur, la Mutuelle crée 2-roues Lab', le tout premier laboratoire de recherche sur les comportements et les attentes des conducteurs de 2 et 3 roues à moteur.

Un site web qui a pour vocation de devenir une véritable plaque-tournante de l'information et qui constitue un levier supplémentaire pour la prise en compte des 2-roues à moteur comme moyen de transport à part entière faisant ainsi évoluer le regard citoyen et politique porté sur eux.

Les études menées par 2-roues Lab' rassemblent aussi des instituts de recherche reconnus pour lesquels 2-roues Lab' s'annonce comme un outil privilégié pour l'amélioration de la sécurité des conducteurs de 2-roues à moteur.

Ayant atteint la capacité maximum des bâtiments (environ 6 500 m<sup>2</sup>), sans levier significatif de densification, il a été étudié différents scénarios pour faire face à la croissance attendue de l'entreprise sur les prochaines années dans le cadre de son plan stratégique. Aujourd'hui, près de 300 collaborateurs travaillent dans quatre bâtiments de trois générations différentes, sur deux sites séparés d'une rue.

L'objectif poursuivi en 2011 est de rechercher un outil de travail immobilier permettant de regrouper l'ensemble des collaborateurs sur un seul site fonctionnel, flexible et performant, répondant aux besoins de l'entreprise pour les années à venir.

La localisation de ce futur siège s'inscrit dans une démarche durable et doit favoriser l'accessibilité en transports en commun pour nos collaborateurs (éco mobilités, PDE, multi-modalités,...), nos déplacements nationaux (accessibilité autoroute, gare et aéroport) et ceux de nos visiteurs. Il s'agira de réaliser un immeuble durable et de qualité, tant d'un point de vue environnemental (BBC, HQE) que dans l'aménagement intérieur des espaces, favorisant ainsi le bien-être des collaborateurs et leur efficacité.

Enfin pour la partie ludique et pédagogique à la fois de la relation avec ses sociétaires et les motards en général, les Open Mutuelle des Motards encore et presque partout... Rendez-vous incontournables pour les sociétaires de la Mutuelle, les Open s'imposent peu à peu comme une référence auprès de nombreux motards. Attirés par la convivialité et la qualité de l'enseignement, qu'il soit débutant ou confirmé, chaque profil de motard y trouve son compte. La saison 2011 a séduit les pilotes en herbe. 790 motards au total, dont 300 non sociétaires, ont fréquenté les circuits lors de ces journées de roulage.

## L'année sociale

### ► Les effectifs

À fin décembre 2011, la Mutuelle compte 437 salariés (292 au siège et 145 en région) dont 141 cadres. La moyenne d'âge est de 40 ans. Les femmes représentent 60 % de l'effectif global et 54 % de l'effectif d'encadrement. 63 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel : vente, souscription, gestion des contrats ou des sinistres; les conseillers en assurances et gestionnaires indemnisation sont les interlocuteurs premiers des sociétaires.

### ► Les embauches et la mobilité

L'effectif progresse d'1,86 % par rapport à 2010 (+ 8 %). Pour un total de 27 embauches, 12 postes ont été créés. La mobilité interne se poursuit. 64 collaborateurs ont été concernés par une mobilité interne. 30 collaborateurs ont été accompagnés dans la gestion de leur carrière par les Ressources Humaines et informés sur l'ensemble des dispositifs existants. 5 d'entre eux ont été orientés vers un bilan de compétences, 2 ont été orientés vers des CIF, 2 ont été orientés vers des DIF, 2 ont été orientés vers des VAE, 2 ont été accompagnés dans leur projet professionnel, 2 d'entre eux ont été orientés vers des formations, 1 collaborateur s'est orienté vers une mobilité géographique et 14 collaborateurs ont été accompagnés vers une mobilité interne.



## ► La formation

En 2011, l'investissement formation a représenté un budget de plus de 300 k€, soit 2,2 % de la masse salariale. Ce taux est largement supérieur au minimum fixé par la Loi (0,9 %) et celui fixé par la Branche (1,5 %). Comme en 2010, la formation a contribué à répondre aux enjeux concernant la relation sociétaire, le management et la gestion de projet. 4 647 heures de formation ont été dispensées. Près de 4 collaborateurs sur 10 ont bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année. Le taux d'accès selon le sexe reste conforme à notre accord d'entreprise puisqu'il est de 40 % pour les femmes et 37 % pour les hommes.

Quant au taux d'accès des plus de 50 ans, il répond à l'objectif fixé dans le Plan d'Action Seniors. En effet, il s'élève à 35 % et se rapproche désormais du taux d'accès global. L'engagement formation reste fort, la Mutuelle poursuivant sa politique de valorisation du capital humain conformément au projet qui l'a vu naître.

## ► Autre

En 2011, la Mutuelle des Motards a souhaité créer une Direction des Ressources Humaines. En effet, les ressources humaines et la gestion de l'humain sont au cœur de notre activité, et notre développement doit intégrer et valoriser l'humain. De plus, le contexte économique, le développement de notre activité, intégrant notamment le multi canal, l'évolution des méthodes de travail et de l'organisation devront nous amener à faire évoluer les compétences et à favoriser l'efficacité des ressources humaines au sein de la Mutuelle et ce, tout en tenant compte de nos valeurs et notre positionnement dans l'économie sociale. La Direction des Ressources Humaines devra être un point d'appui pour accompagner et favoriser ces changements et développer la transversalité.

## ► Les dispositions spécifiques du Code des assurances

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 453 k€. Les jetons de présence reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social ont été entièrement versés à la Mutuelle.

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'Administration en sa séance du 11 février 2012 pour établir le rapport de gestion.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2011 sont détaillées ci-après.

## La production

### ► Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2009	Fin 2010	Variation 2010/2009	Fin 2011	Variation 2011/2010
<b>Nombre de sociétaires</b>	201 352	203 240	0,9 %	216 864	6,7 %
<b>Contrats par sociétaire</b>	1,39	1,37	- 1,2 %	1,36	- 0,5 %

Au cours de l'année 2011, le nombre de sociétaires a connu une forte progression de 6,7 %. C'est grâce au développement des différents canaux de distribution et plus particulièrement au développement de l'activité LCDM, société de courtage, filiale à 100 % de la Mutuelle que cette évolution a été possible. Dans le même temps, le nombre de contrats par sociétaire est en légère baisse. En effet, les nouveaux sociétaires entrant par le canal LCDM sont majoritairement mono-contrat.

### ► Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2009	Fin 2010	Variation 2010/2009	Fin 2011	Variation 2011/2010
<b>Moto</b>	229 954	235 139	2,3 %	248 572	5,7 %
<b>Cyclo</b>	5 980	6 712	12,2 %	10 670	59,0 %
<b>Auto</b>	38 929	36 722	- 5,7 %	36 667	- 0,1 %
<b>Total</b>	274 863	278 573	1,3 %	295 909	6,2 %

Dans un contexte de marché 2011 très difficile dans lequel les immatriculations de motos neuves est en recul de 6,6 % et où les effets de la crise économique et la concurrence sont toujours très forts, les affaires nouvelles Moto sont en augmentation de 27 % par rapport à 2010. Elles représentent 80 % de l'activité de souscription de contrats.



La progression du portefeuille Moto est de 5,7 %, ce qui, dans le contexte de marché, est très satisfaisant. La proportion des contrats Gros Cubes et 125 cm<sup>3</sup> est stable et représente respectivement 77 % et 23 % des contrats Moto en portefeuille.

Grâce au nouveau contrat Urban'Scoot, les affaires nouvelles ont plus que doublé en 2011, permettant au portefeuille Cyclo d'augmenter de 59 %. Le portefeuille Cyclo représente 4 % des contrats en portefeuille.

Le portefeuille Auto, après plusieurs années de recul, se stabilise en 2011 et représente 12 % des contrats en portefeuille.

Au total 71 634 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 31 % de plus qu'en 2010. À cette activité s'ajoutent les 3 182 contrats souscrits au travers de notre nouvelle offre Multirisque Habitation dont le portefeuille s'élève à 15 200 contrats.

Parallèlement, 54 298 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliation en légère amélioration par rapport à 2010.

L'évolution du portefeuille tout type de contrats confondus est en augmentation de 6,2 % sur 2011. Cette progression étant soutenue par le développement des portefeuilles de contrats 2-roues.

## ► Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2011 (avec l'acceptation) sont de 85,200 millions d'euros, en augmentation de 5,5 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations	2009 (en k€)	2010 (en k€)	Variation 2010/2009	2011 (en k€)	Variation 2011/2010
<b>Moto</b>	61 077	65 127	6,6%	69 625	6,9%
<b>Cyclo</b>	1 560	1 664	6,7%	2 356	41,6%
<b>Auto</b>	13 601	13 066	- 3,9%	12 998	- 0,5%
<b>Multirisque habitation</b>	1 557	885	- 43,2%	221	- 75,0%
<b>Total</b>	77 795	80 742	3,8%	85 200	5,5%

Ces chiffres sont la traduction d'une souscription Moto et Cyclo soutenue et d'une stabilisation du portefeuille Auto. Hors Multirisque Habitation, le chiffre d'affaires est en progression de 6,4 %.

La prime moyenne de l'ensemble des contrats est en augmentation de 2,1 % en 2011 par rapport à 2010. Cette évolution est liée à l'entrée en portefeuille d'une plus grande proportion d'affaires nouvelles et de contrats souscrits via les canaux de distribution web et courtage, dont les primes moyennes sont supérieures.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1<sup>er</sup> avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2011 s'élèvent à 86,354 millions d'euros contre 81,853 millions d'euros en 2010, soit une augmentation des primes émises de 5,5 %.

## La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par garantie ou contrat et le nombre moyen de garanties ou de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

### ► Les fréquences

Les fréquences présentées, ci-après, sont celles des garanties les plus significatives. La fréquence totale correspond à la fréquence des sinistres toutes garanties confondues.

#### a) Fréquences mobiles Moto à 12 mois

	2009	2010	Variation 2010/2009	2011	Variation 2011/2010
<b>RC Matérielle</b>	0,96%	0,89%	- 7,3%	0,96%	7,9%
<b>RC Corporelle</b>	0,26%	0,24%	- 7,7%	0,25%	4,2%
<b>RC Totale</b>	1,22%	1,12%	- 8,2%	1,19%	6,3%
<b>Vol</b>	1,12%	1,12%	0,0%	1,23%	9,8%
<b>Dom. tous accidents</b>	7,34%	7,00%	- 4,6%	7,02%	0,3%
<b>Total</b>	5,92%	5,76%	-2,7%	5,96%	3,5%

Les fréquences des sinistres Moto totales sont en augmentation de 3,5 % sur l'exercice 2011. Seule la fréquence de la garantie Dommages Tous Accidents reste stable.



## b) Fréquences mobiles Cyclomoteur à 12 mois

	2009	2010	Variation 2010/2009	2011	Variation 2011/2010
<b>RC Matérielle</b>	3,23%	3,08%	- 4,6%	4,28%	39,0%
<b>RC Corporelle</b>	0,59%	0,71%	20,3%	0,51%	- 28,2%
<b>RC Totale</b>	3,82%	3,79%	- 0,8%	4,79%	26,4%
<b>Vol</b>	5,61%	4,45%	- 20,7%	8,13%	82,7%
<b>Dom. tous accidents</b>	13,62%	12,03%	- 11,7%	14,50%	20,5%
<b>Total</b>	11,58%	10,59%	- 8,5%	14,49%	36,8%

Au cours de l'exercice 2011, les fréquences des sinistres Cyclomoteur totales sont en dégradation de 36,8 %. Alors que la plupart des fréquences augmentent, la fréquence Responsabilité Civile Corporelle est en baisse significative. Le nombre important d'affaires nouvelles dans ce portefeuille explique en partie la dégradation observée.

## c) Fréquences mobiles Auto à 12 mois

	2009	2010	Variation 2010/2009	2011	Variation 2011/2010
<b>RC Matérielle</b>	3,24%	3,56%	9,9%	3,01%	-15,4%
<b>RC Corporelle</b>	0,56%	0,53%	-5,4%	0,57%	7,5%
<b>RC Totale</b>	3,80%	3,87%	1,8%	3,58%	-7,5%
<b>Vol</b>	0,69%	0,75%	8,7%	0,65%	-13,3%
<b>Dom. tous accidents</b>	14,59%	15,60%	6,9%	13,64%	-12,6%
<b>Total</b>	19,33%	20,73%	7,2%	18,42%	-11,1%

En 2011, les fréquences des sinistres Auto totales sont en amélioration de 11,1 % par rapport à 2010. Seule la garantie Responsabilité Civile Corporelle se dégrade de 7,5 %.

### Au contact de tous les conducteurs 2 et 3 roues

Le Bol d'Or. Le Supercros de Bercy. Le Dark Dog Moto Tour. L'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards, Le Trial Indoor. Les Open Mutuelle... Si les événements d'envergure ne manquent pas pour rencontrer la Mutuelle des Motards, celle-ci n'en est pas moins présente, d'un bout à l'autre de l'année, sur quelque 200 manifestations, de toutes tailles et de toutes natures. Avec « Des tasses pour un Bol », elle fait même entrer les jeunes des quartiers sur le circuit international de Nevers Magny-Cours.



## ► La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

En milliers d'euros	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
<b>Cotisations acquises</b>	69 625	2 356	12 998	221	85 200
<b>Sinistres année de survenance 2011</b>					
<b>Montant de la charge</b>	45 456	1 673	9 122	-	56 251
<b>Rapport S/C 2011</b>	<b>65%</b>	<b>71%</b>	<b>70%</b>	<b>0%</b>	<b>66%</b>
<b>Rapport S/C 2010</b>	60%	64%	74%	123%	63%
<b>Bonis sur exercices antérieurs</b>					
<b>Montant des bonis(-) malis(+) dégagés</b>	- 3 786	257	- 788	258	- 4 059
<b>Rapport bonis / malis 2011</b>	<b>- 5%</b>	<b>11%</b>	<b>- 6%</b>	<b>117%</b>	<b>- 5%</b>
<b>Rapport bonis / malis 2010</b>	- 13%	- 12%	- 25%	- 51%	- 15%
<b>Charges sinistres totales</b>					
<b>Montant de la charge</b>	41 670	1 930	8 334	258	52 192
<b>Rapport S/C 2011</b>	<b>60%</b>	<b>82%</b>	<b>64%</b>	<b>117%</b>	<b>61%</b>
<b>Rapport S/C 2010</b>	48%	51%	49%	72%	48%

### a) Charge sinistres - année de survenance 2011

La charge sinistres (avant réassurance), hors frais de gestion de l'exercice de survenance 2011 ressort à 84,92 % des cotisations acquises, soit un pourcentage :

- très supérieur à l'exercice précédent (64,18 %)

- très supérieur au budget de l'exercice (66,24 %).

Cette sinistralité élevée, très au-dessus du budget et de l'exercice précédent, s'explique principalement par l'existence de 9 gros dossiers sinistres pour un montant de 22,134 millions d'euros (dont 2 sinistres supérieurs à 5 millions d'euros). Cette sinistralité portant sur un nombre d'évènements aussi graves ne s'est jamais rencontrée dans l'histoire de la Mutuelle.

La charge sinistres (après réassurance sur les gros dossiers pour un montant de 16,094 millions d'euros), hors frais de gestion de l'exercice de survenance 2011, ressort à 66,02 % des cotisations acquises, soit un pourcentage : - supérieur de plus de trois points à l'exercice précédent (63,22 %) - proche du budget de l'exercice (64,16 %).

Le rapport sinistres à cotisations Moto / Cyclo / Auto est en dégradation de 3 points par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des dossiers XL dont une partie significative, soit 6,040 millions d'euros (priorité plus franchise), reste à la charge de la Mutuelle. Ce montant sur gros dossiers à la charge de la Mutuelle n'était que de 4,035 millions d'euros au 31 décembre 2010. L'écart entre 2011 et 2010 explique à lui seul la dégradation du S/C.

### b) Charge sinistres sur exercices antérieurs

Les exercices comptables 2009 et 2010 ont dégagé des bonis significatifs (proche de 14 % du chiffre d'affaires), plus importants que ceux des exercices précédents qui étaient proches de 10 % du chiffre d'affaires. Ces bonis significatifs ont conduit les services comptables, indemnisation et actuariat de la Mutuelle à affiner certaines méthodes d'évaluation dans le but de réduire ces bonis pour le futur.

Le budget des bonis sur exercices antérieurs à 8,4 millions d'euros (proche de 10 % du chiffre d'affaires) est la résultante de ces travaux. Ainsi la stricte comparaison des bonis des exercices 2011 et 2010 n'a pas de sens.

Au 31 décembre 2011, les exercices antérieurs dégagent, hors frais de gestion et après réassurance, un boni de 4,059 millions d'euros qui représente 4,76 % des cotisations acquises. Ce boni sur exercices antérieurs est cependant inférieur de moitié au budget de l'exercice.



L'analyse de ces boni au 31 décembre 2011 sur exercices antérieurs appelle les remarques suivantes :

## — Dossiers réassurés :

L'exercice 2011, au contraire des cinq années précédentes, est marqué par des mali significatifs sur des gros dossiers réassurés. 63 dossiers sont en mali (pour un montant de 24,816 millions d'euros) et 14 dossiers seulement en boni (pour un montant de 4,591 millions d'euros). La charge sur sinistres antérieurs relative à ces réévaluations de dossiers s'élève à 20,225 millions d'euros avant réassurance.

S'agissant de dossiers pris en charge par la réassurance, les réassureurs participent à hauteur de 16,935 millions d'euros à ces réévaluations de dossiers mais il reste à la charge de la Mutuelle 3,290 millions d'euros après réassurance. Cette charge nette gros dossiers à la charge de la Mutuelle s'explique principalement par l'application des règles de priorité et de franchise prévues aux traités de réassurance. Cette charge nette est cette année majorée d'environ 500 k€ par le rachat, avant réévaluation des dossiers sinistres de leurs engagements, par certains réassureurs.

Sans ces mali significatifs sur gros dossiers, les boni seraient plus proches des attentes budgétaires.

## — Dossiers non réassurés :

Les mali sur gros dossiers sont compensés par des boni sur un nombre significatif de petits dossiers pour un montant d'environ 8 millions d'euros, boni qui sont dans la ligne pure de la construction budgétaire.

## Les provisions techniques

### ► La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2011, la provision pour frais de gestion sinistres diminue de 280 k€ par rapport au 31 décembre 2010. Elle s'élève, au 31 décembre 2011, à 5,505 millions d'euros et représente 4 % de la provision pour sinistres à payer (contre 5 % à fin 2010). Cette baisse du ratio est liée au poids des gros dossiers dans la provision pour sinistres à payer, alors que les frais de gestion des dossiers sinistres ne sont pas directement proportionnels à leur charge sinistres.

### ► La provision pour risques en cours

La sinistralité des gros dossiers exceptionnellement lourde en 2011 et l'augmentation significative de la charge sinistres de l'exercice 2010 (dossier tardif et dossiers en aggravation) entraîneraient, au 31 décembre 2011, une dotation importante de la provision pour risques en cours de 3,205 millions d'euros, selon le calcul réglementaire.

Dans ces circonstances exceptionnelles, une demande de dérogation de calcul a été faite auprès de l'Autorité de contrôle des assurances qui a accepté l'application d'une méthode de calcul basée sur les quatre derniers exercices, en remplacement de la méthode réglementaire basée sur les deux derniers. Au 31 décembre 2011, la provision constituée s'élève donc à 2,860 millions d'euros contre 1,267 million d'euros au 31 décembre 2010, soit une dotation sur l'exercice de 1,593 million d'euros.

### ► La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2011, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.



#### 2-roues lab'

En lançant le laboratoire en ligne 2-roues Lab' en 2011, la Mutuelle des Motards fait un pari : permettre à chaque conducteur de 2-roues de faire avancer la recherche sur la sécurité des motards et des scootéristes. Et ça marche : si 50 % des membres de 2-roues lab' ne sont pas sociétaires de la Mutuelle, tous sont volontaires.



## La réassurance

### ► L'architecture de réassurance

Au cours de l'exercice 2011, l'architecture de réassurance, mise en place par la Direction est la suivante

#### AMDM - RECAP DES TRAITES 2011

TRAITE	DUREE	CATEGORIE	BRANCHES	PRIORITE	GARANTIE	AGGREGATE	LIMITE DE GARANTIE
<b>AGPM-AMDM</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto S/Jacente	Auto toutes catégories RC des particuliers	460 000	540 000	1 900 000	5 940 000
<b>Géma 8312-02 1<sup>er</sup> tranche</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises Attentats	1 000 000	3 000 000		
<b>2<sup>ème</sup> tranche</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises	4 000 000	4 000 000		
<b>3<sup>ème</sup> tranche</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto	RC auto RC des particuliers RC des entreprises Sinistre exceptionnel applicable à l'ensemble des cédantes (GEMA)	8 000 000   100 000 000	illimitée (*)   250 000 000		
<b>6847-01</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto	Corporelle Conducteur	350 000	750 000		
<b>1 274</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Auto-Moto	Terrorisme Risques petits et moyens	798 160 (estimée)	illimitée		

(\*) Pour les affaires nouvelles ou mouvementées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 passage d'une garantie illimitée à une limitation à 100 000 000 Euros

RC Auto Corporel : illimitée - RC Matériel et immatériel : limitée à 100 000 000 Euros

#### AMDM - CCR - TRAITES 2011 CATASTROPHES NATURELLES

TRAITE	DUREE	BRANCHES	TERRITORIALITE	REASSURANCE QUOTE-PART
<b>CCR 01274/ XOA0735</b>	Du 01/01/11 au 31/12/11	Automobile	France DOM-TOM	50,00% primes acquises

Les traités GEMA sont des couvertures " multi-cédantes ".

Le plan de réassurance en 2011 a évolué par rapport à 2010 sur les points suivants :

#### — Les traités GEMA :

en 2011, l'architecture des traités GEMA est restée inchangée. N'ayant plus aucun contrat Multirisques habitation, la Mutuelle des Motards n'adhère plus au traité GEMA risques locatifs, recours des voisins et des tiers.

— **Les traités AMDM** (Assurance Mutuelle des Motards) sous-jacents : de la même manière, le traité RC auto, souscrit en commun avec l'AGPM, est resté également inchangé.



## ► Les sinistres importants

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie Responsabilité Civile Corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de chacun d'entre eux, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2009	2010	2011
<b>Nombre de sinistres</b>	10	14	17
<b>Charge sinistres brute</b>	6 733	6 557	24 377
<b>Participation réassureurs</b>	- 1 672	- 50	- 16 094
<b>Charge sinistres nette</b>	5 061	6 507	8 283
<b>Cotisation acquise de l'exercice</b>	77 795	80 742	85 200
<b>S/C brut</b>	8,7%	8,1%	28,6%
<b>S/C net</b>	6,5%	8,1%	9,7%

2011 est un exercice au cours duquel 17 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 14 à fin 2010 et 10 à fin 2009. Au delà du nombre, c'est la charge de ces sinistres qui augmente de manière importante. En effet, 2011 est un exercice exceptionnellement élevé en matière de sinistres importants avec un coût moyen brut de ces sinistres multiplié par 3 entre 2011 et 2010. De ce fait, la part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 28,6 % du chiffre d'affaires alors qu'elle n'était que de 8,1 % pour l'exercice 2010 (vue à fin 2010) et 8,7 % pour l'exercice 2009 (vue à fin 2009).

Après réassurance, cette part est pour 2011 de 9,7 %, pour 8,1 % en 2010 (vue à fin 2010), et pour 6,5 % en 2009 (vue à fin 2009).

## ► Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur de la Mutuelle pour un montant de 26,239 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

— Cotisations cédées	+ 6 683 k€
— Prestations cédées	- 2 263 k€
— Variation des provisions pour sinistres cédées	- 30 659 k€
<b>TOTAL</b>	<b>- 26 239 k€</b>

Soit - 30,8 % des cotisations acquises

## Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres et frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2009	2010	2011
<b>par rapport aux produits techniques</b>	41,05%	40,85%	43,10%
<b>% frais de gestion sinistres</b>	9,19%	8,26%	8,93%
<b>% frais d'acquisition</b>	18,89%	19,71%	19,91%
<b>% frais d'administration</b>	9,37%	9,26%	11,20%
<b>% autres charges techniques</b>	3,33%	3,34%	2,83%
<b>% frais de gestion des placements</b>	0,27%	0,28%	0,23%

Le ratio de frais généraux augmente à nouveau sur l'exercice 2011 alors qu'ils sont maîtrisés en montant. Grâce aux efforts mis en œuvre par la Direction pour les contenir. Cette évolution s'explique par un montant plus élevé des commissions LCDM (développement de l'activité), une augmentation de la provision pour frais de gestion sinistres et des produits en atténuation plus faibles.



## Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2011 sont relatifs aux projets suivants :

### — Sécurité des motards :

- Constitution de la grille de classification des risques 2-roues
- Discussion en collaboration avec l'IFSTTAR sur un projet identifiant l'influence de l'ABS sur l'accidentalité sur la base de travaux statistiques
- 2 Roues Lab', Travaux réalisés en partenariat avec IFSTTAR et ADEME
- Workshop au Parlement Européen organisé par la FEMA
- Workshop FEMA - animation conférence

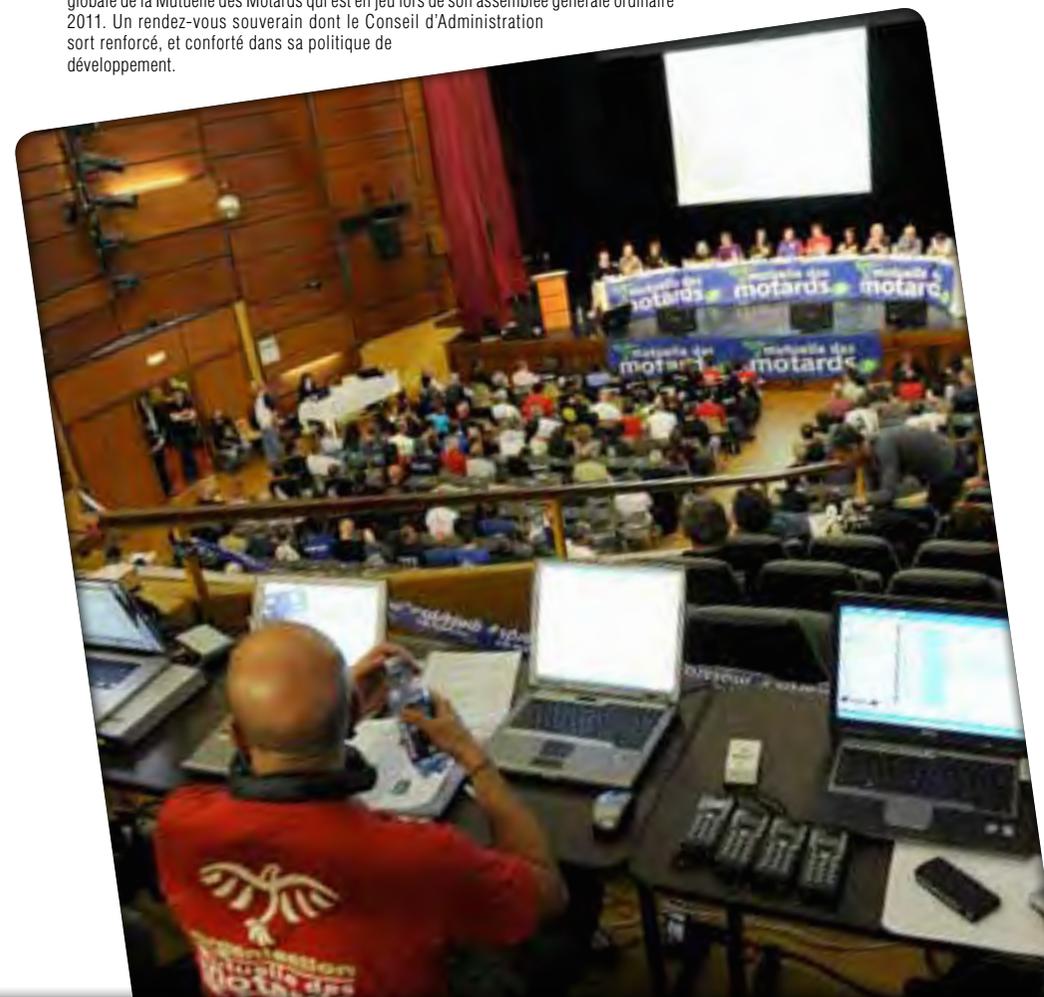
### — Recherches mathématiques appliquées aux sciences économiques et études actuarielles :

- Plan à 10 ans : modélisation des nouvelles hypothèses de résiliation pour obtenir une vue plus précise des comportements
- Recherche et développement liés aux calculs de nouvelles tarifications – Gamme « PRO » coursier, taxi moto ainsi que la nouvelle profession de guideur moto
- Recherche et développement liés aux calculs de nouvelles tarifications - Garantie corporelle dédiée aux motards pour les conducteurs fautifs avec évaluation de nouveaux postes de préjudice et plafonds associés

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) s'élèvent à 305 k€ et ont donné lieu à une demande de CIR de 92 k€.

### **Assemblée générale : l'adhésion à un projet**

Avec 7 postes d'administrateurs sur 13 à pourvoir par les sociétaires, c'est la politique globale de la Mutuelle des Motards qui est en jeu lors de son assemblée générale ordinaire 2011. Un rendez-vous souverain dont le Conseil d'Administration sort renforcé, et conforté dans sa politique de développement.



## La gestion financière

### Le résultat des placements financiers

#### ► Le rendement financier

Dans un contexte financier difficile accentué en 2011 par la crise des dettes souveraines de la zone euro, le rendement financier du portefeuille reste positif à 235 k€, soit une performance de + 0,18 % contre + 4,5 % au cours de l'exercice 2010.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières qui s'élevaient à 6,605 millions d'euros reculent au cours de l'exercice 2011 et passent à 1,538 million d'euros, soit une baisse de 5,066 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de placements financiers est composé de 69 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 2 % d'OPCVM d'obligation convertible, 1 % de FCPR Infrastructure, 7 % d'OPCVM action, 18 % d'OPCVM monétaire et 3 % d'OPCVM monétaire dynamique.

#### ► Le résultat comptable

En 2011, les placements financiers ont apporté 5,371 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-dessous :

— Revenus (dividendes + coupons)	+ 4 089 k€
— Reprise sur provision pour dépréciation des immeubles	+ 12 k€
— Plus-values réalisées	+ 2 847 k€
— Moins-values réalisées	- 1 369 k€
— Frais de gestion des placements et charges financières	- 208 k€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 371 k€</b>

Soit, 6,3 % des cotisations acquises

Ce résultat comptable des placements financiers est supérieur à celui de l'exercice 2010. En effet, celui-ci était de 4,245 millions d'euros en 2010 et représentait 5,3 % des cotisations acquises. Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- la première, correspondant au placement des fonds alloués aux provisions techniques, contribue au résultat technique pour un montant de 4,109 millions d'euros ;
- la deuxième, qui vient rémunérer les fonds propres, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,262 million d'euros.

#### ► Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2011, même si la ligne d'OPCVM actions présente une moins-value latente pour 1,347 million d'euros, celle-ci n'a pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, aucune dépréciation n'a été nécessaire sur le portefeuille obligataire. La Mutuelle ne détient pas en direct de lignes d'obligations des Etats Grec, Espagnol, Portugais ou Italien.

#### ► L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2010. La mise à jour annuelle de cette expertise a été réalisée fin 2011.

L'expertise immobilière des bâtiments les plus récents du siège, effectuée fin 2006, avait fait apparaître une évaluation de ces biens inférieure à leur valeur comptable nette. Dans ce contexte, une provision pour dépréciation des immeubles avait été dotée au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2011, après mise à jour des expertises, l'évaluation de ces bâtiments est supérieure à leur valeur comptable nette. La provision pour dépréciation des immeubles a donc été totalement reprise pour 12 k€.



## ► Les délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

## Les investissements socialement responsables

Depuis 2003 la Mutuelle a choisi d'intégrer, dans son portefeuille de valeurs mobilières, des placements socialement responsables. En 2007, la réflexion menée par le Conseil d'Administration a permis l'élaboration d'un référentiel ISR utilisé dans le mandat de gestion pour la sélection des lignes obligataires à souscrire et pour analyser la note ISR du portefeuille dans le temps.

Au 31 décembre 2011, la part des placements socialement responsables représente 62 % de l'ensemble du portefeuille, soit 46 % des placements monétaires, 89 % des placements actions, 100 % des placements convertibles et 59 % des placements obligataires. La part des placements socialement responsables était de 70 % fin 2010.

L'analyse du portefeuille, sous mandat, fait ressortir que 86 % du portefeuille est couvert par une analyse ISR. Le score moyen du portefeuille au 31 décembre 2011 ressort à 3,03 (note sur 5).

### **Open Mutuelle : la meilleure façon de rouler**

Offrir, dans un contexte de répression accrue, une véritable possibilité d'expression aux motards et aux scooteristes, tel est le concept des journées de roulage organisées par la Mutuelle des Motards. Régulièrement complets, plébiscités par les participants comme les pilotes, ouverts aux non-sociétaires, les Open ont permis à la démocratisation des circuits de franchir un nouveau cap. Avec une idée simple : vivre à 100 % sa passion avec les autres, et pas contre eux.



## Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
<b>Filiales</b>								
SASU LCDM	40	- 6	100%	40	40	-	656	6
SARL Les Éditions de la FFMC	32	183	50%	2	2	-	6 146	69
<b>Participations de 20 % à 50 %</b>								
Néant								
<b>Participation de 10 % à 20 %</b>								
Néant								
<b>Participation de 5 % à 10 %</b>								
Néant								
<b>Participation inférieure à 5 %</b>								
SCI GEMA	2	-	2,0%	30	30	22	239	117
SOCRAM	70 000	87 352	0,7%	710	710		113 777	6 619
ALTIMA ASSURANCE	26 965	- 383	0,8%	457	153		27 441	- 1 500
ALTIMA COURTAGE	1 100	457	0,0%	4	-		4 693	- 1 423
PMA	7 500	8 822	0,5%	38	38		32 609	4 325
IMA SA	27 591	16 832	0,6%	244	244		-	246
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4		348 554	-
Le Monde Initiatives	376	- 3 363	4,1%	76	-		-	- 23
OFI Partenaires	10 000	819	1,5%	179	179		75	585
<b>Total des titres de participations</b>				1 784	1 400			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2010, sauf pour la société LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2011 et la société Le Monde Initiatives, celles de l'exercice 2006. Le montant des participations est stable sur l'exercice 2011.

Par ailleurs, la mise en liquidation judiciaire de la structure Le Monde Initiatives a conduit à conserver la provision pour dépréciation à 100 % de notre participation constituée à la clôture 2004.



## La SASU Le Courtier du Motard

Au cœur d'un secteur d'activité en pleine mutation, la Mutuelle a souhaité s'engager rapidement dans la mise en place d'un canal supplémentaire de distribution de son offre Moto. Elle a créé le 1<sup>er</sup> septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive AMDM dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. La clôture de son 1<sup>er</sup> exercice est intervenue au 31 décembre 2010. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale.

Les éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier du Motard sont les suivants :

En milliers d'euros	2010	2011
<b>SASU Le Courtier du Motard</b>		
Capitaux propres	40	34
Chiffre d'affaires	55	656
<b>Résultat</b>	- 6	6

L'activité de cette structure s'est développée en 2011 grâce à la signature d'un accord avec un courtier grossiste permettant de proposer l'offre d'assurance de la Mutuelle à l'ensemble de son portefeuille 2-roues.

## La SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2008	2009	2010
<b>SARL Les Éditions de la FFMC</b>			
Capitaux propres	140	166	214
Chiffre d'affaires	5 663	6 151	6 146
<b>Résultat</b>	25	49	69

L'exercice 2010 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un stabilisation du chiffre d'affaires de 9 % et sur un résultat excédentaire de 69 k€.

## Le résultat exceptionnel

### Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une charge de 21 k€ composée d'éléments peu significatifs, relatifs aux provisions pour risques et charges.

### L'impôt sur les sociétés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la Mutuelle des Motards relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt, est un déficit de 6,543 millions d'euros. Le résultat fiscal de l'exercice 2011 est également déficitaire. Il n'y a donc pas d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011. Toutefois, ce résultat fiscal déficitaire donne lieu à un report en arrière d'une partie de ce déficit limitée à 1 million d'euros (loi de finance rectificative 2011) sur le résultat fiscal de l'exercice 2010 et à la constatation d'une créance de 333 k€ sur l'état au 31 décembre 2011.

Sur les exercices précédents, la Mutuelle a enregistré une provision pour dépréciation des titres de participation. Cette provision est stable au 31 décembre 2011 et s'élève à 384 k€. Elle représente un déficit fiscal imputable sur les bénéfices réalisés dans le cadre du régime des plus et moins-values à long terme.

### La taxe sur les excédents de provision

L'article « 235 ter X » du Code général des impôts prévoit que « les entreprises d'assurance de dommages de toute nature doivent, lorsqu'elles rapportent au résultat imposable d'un exercice l'excédent des provisions constituées pour faire face au règlement des sinistres advenus au cours d'un exercice antérieur, acquitter une taxe représentative de l'intérêt correspondant à l'avantage de trésorerie ainsi obtenu ».

Au titre de l'exercice 2011, le résultat fiscal étant déficitaire, il n'y a pas de taxe sur les excédents de provision.



## Le résultat affectation

L'exercice 2011 se clôture donc sur un déficit de 6,026 millions d'euros qui pourra être affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant proposition de résolution du Conseil d'Administration soumise à l'adoption de l'Assemblée Générale.

## Les fonds propres

### Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2011, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 14,247 millions d'euros, le montant minimum du fonds d'établissement est donc de 4,749 millions d'euros.

### Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires à la constitution du fonds d'établissement, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle des Motards à l'entrée de tout nouveau sociétaire conformément à l'article 6 des statuts et les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2011, à 31,877 millions d'euros contre 27,334 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette variation de 4,543 millions d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice (2,106 millions d'euros) et au résultat excédentaire 2010 affecté au fonds de développement par l'AGO du 12 juin 2011 (2,437 millions d'euros).

### Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle des Motards.

Jusqu'en 1999, ces droits étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi de finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés au titre de l'impôt sur les sociétés à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Lors du contrôle fiscal sur les exercices 2005 à 2008, l'Administration fiscale a remis en cause l'exonération de la taxe convention d'assurance sur les droits d'adhésion et a prononcé le redressement de ces taxes.

Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire 2010, sont restés à 60 euros TTC (France Métropolitaine) par nouveau sociétaire et sont, conformément à l'article « 209 IV » du Code Général des Impôts, affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

### La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2011 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2011 est de 392 k€ contre 341 k€ au 31 décembre 2010.



## La marge de solvabilité

Au 31 décembre 2011, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2009	2010	2011
Marge à constituer par rapport aux primes	13 186	14 247	12 405
Marge à constituer par rapport aux sinistres	12 566	11 988	12 705
<b>Marge à constituer (a)</b>	<b>13 186</b>	<b>14 247</b>	<b>14 247</b>
<b>Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée</b>	<b>35 890</b>	<b>39 955</b>	<b>36 004</b>
<i>dont droits d'adhésion de l'année</i>	1 510	1 450	2 106
<i>dont affectation du résultat de l'année précédente</i>	1 328	1 780	2 437
<i>dont résultat de l'année</i>	1 780	2 437	- 6 026
Plus values latentes (c)	7 034	9 777	4 973
<b>Total éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)</b>	<b>42 924</b>	<b>49 732</b>	<b>40 977</b>
Ratio comptable (b/a)	2,72	2,80	2,53
Ratio économique (d/a)	3,26	3,49	2,88

La marge à constituer reste inchangée par rapport à celle à fin 2010 et les fonds propres baissent de 10 % en raison du résultat déficitaire de l'exercice et ce malgré des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires en nette progression en 2011 (+ 45 %). Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés passe de 2,80 à 2,53.

Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en baisse de 18 % en raison de la diminution des plus-values latentes. Le ratio économique passe de 3,49 à 2,88. La marge de solvabilité constituée reste satisfaisante car elle correspond à 3 fois le minimum réglementaire.

## L'événement postérieur à la clôture

Après les travaux de clôture, un sinistre corporel très significatif a été revu à la baisse, passant de 7 millions d'euros à 1 million d'euros, à la suite de la réception d'éléments médicaux. Cette baisse de la charge sinistres est intégrée dans les comptes au 31 décembre 2011 présentés dans ce rapport. Elle réduit de 6 millions d'euros à la fois la charge brute des sinistres de l'exercice 2011 et la charge cédée aux réassureurs correspondante.

Cette évolution a également un impact à la baisse sur le calcul de la provision pour risques en cours pour 405 k€.

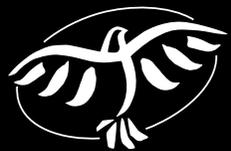
Aucun autre événement significatif n'est à signaler.





**Rendre la compétition accessible à tous**

Permettre aux amateurs de côtoyer les top-pilotes en ouvrant l'accès des compétitions les plus prestigieuses, c'est le sens des partenariats engagés par la Mutuelle des Motards avec le Dark Dog Moto Tour, véritable tour de France moto, ou encore l'Aveyronnaise Classic, épreuve phare du tout-terrain hexagonal. En 2011, "l'Aveyronnaise" devient officiellement "L'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards".



## Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

*“En exécution de la mission qui m’a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l’exercice clos le 31 décembre 2011 sur :*

- *le contrôle des comptes annuels de l’ ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS, tels qu’ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification des appréciations*
- *les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d’Administration en date du 11 février 2012.*

*Il m’appartient, sur la base de mon audit, d’exprimer une opinion sur ces comptes.”*

### Opinion sur les comptes annuels

J’ai effectué mon audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d’anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d’autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d’ensemble des comptes. J’estime que les éléments que j’ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

**a - Les estimations comptables** concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques.

Les incidences éventuelles de :

- l'évolution des taux d'intérêts sur l'évaluation des provisions techniques
- l'exposition aux risques liés aux emprunts publics émis par certains pays membres de la zone Euro sont soit inexistantes soit correctement évaluées.

Mes travaux ne m'ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues conformément aux avis du CNC de décembre 2008 et de la CNCC de janvier 2012.

**b - Certains postes techniques propres aux activités d'assurance**, à l'actif et au passif de votre Mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles : notamment, les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.1.7 et 1.1.8 de l'annexe. Je me suis assuré que les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés étaient raisonnables au regard notamment de l'expérience de la Mutuelle, de son environnement réglementaire et économique. J'ai également vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues et l'acceptation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la dérogation du calcul de la provision pour risques en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Ajaccio, le 4 mai 2012

**Alain PERRET**

*Commissaire aux Comptes*



## Rapport spécial du commissaire aux comptes

sur les conventions visées à l'article R 322-57 du code des assurances.

### 1<sup>ère</sup> partie - conventions réglementées

**“En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-2e du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.**

**J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.”**

#### ► Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article R.322-57 du Code des Assurances, j'ai été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### Avec Le Courtier du Motard

**Personne concernée** : Madame Françoise VALIGNY, Secrétaire Général et Présidente de la SAS LE COURTIER DU MOTARD, société de courtage détenue à 100 % par l'A.M.D.M.

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à signer les conventions suivantes :

**1 - Nature et objet** : Rémunération de courtage – Avenant N°2 – CA du 11 février 2012

**Modalités** : Votre mutuelle rémunère la SAS LE COURTIER DU MOTARD au taux de 12 % des primes émises pour chaque contrat hors jurimotard et SAVE. Pour la gestion avec des grossistes, cette rémunération est portée à 19 %. En 2011 elle s'est appliquée pour les courtiers ASSOR. Pour l'exercice 2011, le total de ces rémunérations s'est élevé à 658.401 euros.

**2 - Nature et objet** : Avance de trésorerie- compte courant d'associé - CA du 21 Mai 2011

**Modalités** : Le compte courant d'associé enregistre toutes les opérations financières entre les deux structures. L'avance de l'A.M.D.M. à L.C.D.M. a été autorisée à concurrence de 115.000 euros en date du 21 mai 2011 hors abandon. Durant l'exercice, elle a été utilisée à concurrence de 85.777 euros.

#### Avec la SARL Les Editions de la F.F.M.C.

**Personne concernée** : Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Editions de la F.F.M.C.

**Nature et objet** : Avances en compte courant

**Modalités** : Le 26 janvier 2011, une convention d'avances en compte courant a été autorisée pour un maximum de 150.000 euros débloqués le 1 février 2011 pour 100.000 euros et le 15 février 2011 pour 50.000 euros portant intérêts au taux de 0,86 % l'an et remboursables au 12 avril 2011. Le montant des avances s'est élevé à 150.000 euros et les intérêts à 234 euros remboursés en totalité.

#### ► Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec le GIE SIC

**Personnes concernées** : Messieurs Patrick JACQUOT et Thierry DILLER, administrateurs

**Nature et objet** : Sans activité

**Modalités** : La structure du GIE SIC avait pour objet de gérer la totalité du personnel de votre mutuelle jusqu'au 31/12/1999. Pour l'exercice 2011, le GIE n'a eu aucune activité.

La clôture de la liquidation amiable est à formaliser.

#### Avec la F.F.M.C. Nationale

**Personne concernée** : Monsieur Patrick JACQUOT

**Nature et objet** : Cotisation annuelle



**Modalités :** La convention conclue avec la F.F.M.C. nationale au titre des cotisations s'est poursuivie en 2011, à savoir un pourcentage de votre chiffre d'affaires déterminé en fonction du volume de ce CA. Pour 2011 ce pourcentage de 0,17% est inchangé.

La cotisation annuelle 2011 s'est élevée à 144.840 euros contre 137.262 euros en 2010.

## Avec la SARL Les Editions de la F.F.M.C.

**Personne concernée :** Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Editions de la F.F.M.C.

### 1 - Nature et objet : Abonnements Moto magazine

**Modalités :** La convention conclue avec les Editions de la F.F.M.C. au titre des abonnements s'est poursuivie en 2011

Solde du compte courant au 31/12/2010		2.162
Abonnements 2011		1.648.401
Règlement 2011	1.649.288	
Intérêts sur avances 1 <sup>er</sup> trimestre 2011	234	
Totaux	1.649.522	1.650.563
<b>Solde de l'exercice en faveur des Editions de la FFMC</b>		<b>1.041 euros</b>

Aucun impayé n'a été répercuté sur les Editions de la FFMC en 2011.

### 2 - Nature et objet : Prestations facturées

**Modalités :** Les Editions de la F.F.M.C. facturent les prestations suivantes :

a/ Quote-part de 40 % du coût de l'animation sur le Circuit Carole :

- 2010 : 18.677 euros TTC

- 2011 : 22.538 euros TTC

Conformément à la convention du 4 février 2003 et de l'avenant du 10 mai 2008.

b/ Diffusion du supplément Passion Mutuelle à 0,145 euros TTC par abonné servi

- 2010 : 113.179 euros TTC

- 2011 : 83.600 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004 et l'avenant du 6 juillet 2009.

### Assemblée Nationale : le choc du réel

"Des motards et des scootéristes qui avaient la priorité, les hôpitaux et les cimetières en sont pleins". Invité à s'exprimer à l'automne devant la mission parlementaire dédiée à la sécurité routière, Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle des Motards, ne mâche pas ses mots sur la réalité du risque 2-roues. Et fait 7 propositions pour faire progresser la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.



### 3 - Nature et objet : Prestations facturées

**Modalités :** La Mutuelle facture aux Editions de la F.F.M.C. :

La proposition de souscription d'abonnements sur la base de 5 % par abonnement :

- 2010 : 113.179 euros TTC

- 2011 : 83.600 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004.

### 4 - Nature et objet : Diffusion « pratique 125 »

**Modalités :** Votre Conseil d'Administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à faire réaliser « Pratique 125 » pour le diffuser aux sociétaires assurés pour une 125 cm<sup>3</sup> mais non abonnés à Moto magazine.

Les 6 numéros servis en 2011 ont été facturés pour un total de 366 365 euros.

#### Avec Le Courtier du Motard

**Nature et objet :** Prestations de services - CA du 24 octobre 2009

**Modalités :** Votre mutuelle facture à la SAS LE COURTIER DU MOTARD diverses prestations de location de locaux, de frais de personnel, de comptabilité, d'informatique, de téléphone et d'affranchissements. Pour l'exercice 2011, ces prestations se sont élevées à 57.236 euros.

## 2<sup>ème</sup> partie - contrats d'assurance

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre Conseil d'Administration m'a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont j'ai été informé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui m'a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs et les dirigeants salariés souscrivent auprès de la mutuelle leurs contrats d'assurance aux mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Ajaccio, le 4 mai 2012

**Alain PERRET**

*Commissaire aux Comptes*





# Annexe I - États comptables

## Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

## Informations sur les choix des méthodes utilisées

### ► Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

### — Postes du bilan

#### - Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences, et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le droit au bail est amorti linéairement sur la durée du bail, le taux de recouvrement du droit au bail en fin de bail étant très faible.

#### - Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

À compter de l'exercice 2006, 80 % des immeubles (bâtiments de Montpellier) sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans). L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2011 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 47 k€. Les autres immeubles (20 % du parc immobilier) continuent à être amortis linéairement sur une durée de 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à

partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2010 et mise en jour en 2011. Ainsi, au 31 décembre 2011, la provision pour dépréciation constituée au 31 décembre 2011 sur l'immeuble de Montpellier (1027 rue de la croix verte) a fait l'objet d'une reprise totale d'un montant de 12 k€ sur l'exercice 2011.

#### - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

#### - Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de «valeurs amortissables» et «non amortissables» telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

À la date de clôture, les valeurs «non amortissables» (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1.

Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de «valeurs non amortissables» était en moins-values latentes pour un montant de 1 066 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 51 311 k€, dont 434 k€ correspondaient à des parts de FCPR - Infravia non encore libérées.



Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée «correction de valeur».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2011, le portefeuille de «valeurs amortissables» dégageait des plus-values latentes pour 2 605 k€.

## - Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des «sociétaires débiteurs» et des «sociétaires contentieux».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir: les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

## - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations :	10 ans
- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériel de bureau :	4 à 6 ans
- Matériel informatique :	3 à 5 ans
- Mobilier :	5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

## - Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2011 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

### - Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des «cotisations émises non acquises» sur les «cotisations émises» au total des frais d'acquisition de l'exercice. Au 31 décembre 2011, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2012).

Ce rapport passe ainsi de 25,52 % au 31 décembre 2010 à 25,70% au 31 décembre 2011.

### - Différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres «amortissables», lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe «1-1-4».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

### - Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2011 et relatifs à l'exercice suivant.

## - Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.



## - Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques» est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du code des assurances.

Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

### **Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques) cotisations acquises**

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 5 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la dommage Auto, la dommage aux biens, les catastrophes naturelles et l'assistance.

La sinistralité des gros dossiers exceptionnellement lourde en 2011 et l'augmentation significative de la charge sinistres de l'exercice 2010 (dossiers tardif et dossiers en aggravation) entraînaient, au 31 décembre 2011, une dotation importante de la provision pour primes en cours de 3,205 millions d'euros, selon le calcul réglementaire.

Dans ces circonstances exceptionnelles, une demande de dérogation de calcul a été faite auprès de l'Autorité de contrôle des assurances qui a accepté l'application d'une méthode de calcul basée sur les quatre derniers exercices en remplacement de la méthode réglementaire basée sur les deux derniers.

Au 31 décembre 2011, une provision de 2 860 k€ a été constituée au 31 décembre 2011 contre 1 267 k€ au 31 décembre 2010, soit une dotation de provision de 1 593 k€ sur l'exercice 2011.



## - Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, défense recours, dommages collisions et tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2011 connus au 31 janvier 2012.
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2011, la provision pour frais de gestion sinistres représente 4 % de la provision pour sinistres à payer.

## - Prévisions de recours à encaisser

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement les avances sur recours corporel dans le cadre des conventions IRCA. En ce qui concerne les risques évalués au coût moyen, les coûts sont déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitent donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. A compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements.

## - Autres provisions techniques

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été

calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du code des assurances et doit faire l'objet (à minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2011, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

## — Compte de résultat

### - Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations «techniques» et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations «non techniques».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\text{Produits nets des placements X} \frac{\text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn.nettes de réass. + capitaux propres}}$$

Soit 4 109 k€ au 31 décembre 2011, et 3 062 k€ au 31 décembre 2010.

### - Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.



## Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U. Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2010), les principaux chiffres **des Editions de la F.F.M.C.** sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 6145
- Résultat comptable : 69
- Situation nette : 283

**La S.A.S.U.** Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2009. D'après ses états financiers au 31 décembre 2011, les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 656
- Résultat comptable : 6
- Situation nette : 40

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

## ► Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

## ► Changements de méthodes ou de présentation

Il n'a pas été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.



## Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

### ► Fonds propres

#### — Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

#### — Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2010	27 334
Droits d'adhésion nets de taxes	2 106
Affectation du résultat 2010	2 437
Solde au 31 décembre 2011:	31 877

#### — Réserve de capitalisation

Selon le code des assurances, la réserve de capitalisation est une «réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.» Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, à l'acquittement d'une exit tax de 10% assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette exit tax a été portée en diminution du fonds de développement. D'autre part, depuis 2010 les variations de cette réserve ont été enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés. Le solde de cette réserve s'élève à 392 k€ au 31 décembre 2011 contre 341 K€ au 31 décembre 2010. Cette réserve a augmenté de 51 k€ au titre de l'exercice 2011.



## — Report à nouveau

Suite à l'affectation du résultat 2007, le compte de report à nouveau est soldé depuis le 31 décembre 2008. Il n'a pas été mouvementé au cours de l'exercice 2011.

## — Droit d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

## ▶ Le hors bilan

### — Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 869 k€.

### — Engagements en matière de D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière de D.I.F. s'élèvent à 893 k€ au 31 décembre 2011.

### — Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 132 k€ au 31 décembre 2011.

### **Une mutuelle en co-construction**

L'accompagnement des victimes d'accident au delà de l'indemnisation, la prise en charge des motos roulant uniquement sur circuit, l'indemnisation des objets transportés dans un top-case : c'est à l'initiative première des sociétaires que la Mutuelle a développé ces produits. Ici, une rencontre avec des sociétaires évoluant en maxiscoot, fin 2011, afin d'élaborer une formation spécifique à la conduite des gros cubes urbains.



### **Assureur, métier solidaire**

En réaction aux résiliations arbitraires pratiquées par certains assureurs, les fondateurs de la Mutuelle des Motards ont créé la Commission Sinistres. Unique dans le monde de l'assurance, réunissant à parité sociétaires élus et salariés, et bénéficiant de l'accompagnement des délégués bénévoles, la Commission Sinistres permet aux sociétaires de la Mutuelle confrontés à une sinistralité importante d'exposer leur cas avant toute prise de décision.



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► Bilan actif

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	239	156
<b>PLACEMENTS</b>	<b>146 831</b>	<b>146 055</b>
Terrains et construction	6 594	6 784
Prêts et titres de participation	1 969	1 848
Valeurs mobilières	137 707	136 478
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	561	945
<b>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>57 203</b>	<b>26 544</b>
Provisions pour sinistres	57 203	26 544
<b>CREANCES</b>	<b>11 188</b>	<b>7 771</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe	6 464	6 452
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	2 503	653
Autres créances	2 221	666
* Personnel et organismes sociaux	94	94
* Etat et collectivités publiques	1 672	232
* Fournisseurs débiteurs	159	220
* Autres débiteurs	296	120
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>2 171</b>	<b>1 416</b>
Actifs corporels d'exploitation	1 193	1 338
Disponibilités	978	78
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>7 700</b>	<b>8 007</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>225 332</b>	<b>189 949</b>

## ► Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 243</b>	<b>40 112</b>
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	31 877	27 334
Réserve de capitalisation	392	341
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-6 026	2 437
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>173 493</b>	<b>130 404</b>
Provisions pour cotisations non acquises	22 183	21 054
Provisions pour sinistres	139 164	98 953
Autres provisions techniques	12 146	10 397
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>362</b>	<b>385</b>
<b>DETTES POUR DEPÔTS ESPECES RECUS DES REASSUREURS</b>	<b>2 976</b>	<b>2 137</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>11 942</b>	<b>16 443</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	638	1 280
Dettes nées d'opérations de réassurance	448	1 195
Dettes envers des établissements de crédit	6 216	4 960
Autres dettes	4 640	9 008
Personnel et organismes sociaux	2 541	4 500
Etat et collectivités publiques	423	2 676
Fournisseurs	1 072	1 409
Autres créditeurs	604	423
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>316</b>	<b>468</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>225 332</b>	<b>189 949</b>



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► Bilan tableau des engagements

En milliers d'euros	31-12-2011	31-12-2010
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>54 334</b>	<b>24 439</b>
<b>NANTISSEMENTS DES REASSUREURS</b>	<b>25 709</b>	<b>24 437</b>

## ► Compte de résultat technique non-vie

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2011	Net 2010
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	<b>85 200</b>	<b>6 683</b>	<b>78 517</b>	<b>73 172</b>
Cotisations	86 329	6 683	79 646	74 283
Variation des cotisations non acquises	-1 129		-1 129	-1 111
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>4 109</b>		<b>4 109</b>	<b>3 062</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>1 207</b>		<b>1 207</b>	<b>1 148</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>92 594</b>	<b>32 922</b>	<b>59 672</b>	<b>45 526</b>
Prestations et frais payés	52 380	2 263	50 117	48 800
Variation des provisions pour sinistres	40 214	30 659	9 555	-3 274
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>1 750</b>	<b>0</b>	<b>1 750</b>	<b>-628</b>
Variation de la prov.math.des rentes	157		157	132
Variation de la prov.pour risques d'exigibilité	0		0	0
Variation de la PREC	1 593		1 593	-760
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>27 673</b>	<b>0</b>	<b>27 673</b>	<b>24 245</b>
Frais d'acquisition	17 901		17 901	17 060
Frais d'administration	9 772		9 772	7 475
Commissions reçues des réassureurs			0	-290
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>2 424</b>		<b>2 424</b>	<b>2 699</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE</b>	<b>-33 925</b>	<b>-26 239</b>	<b>-7 686</b>	<b>5 540</b>

## ► Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	2011	2010
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>-7 686</b>	<b>5 540</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>6 972</b>	<b>5 164</b>
Revenus des placements	4 043	4 146
Autres produits des placements	82	505
Profits provenant de la réalisation des placements	2 847	513
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>1 601</b>	<b>919</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	208	263
Autres charges des placements	24	357
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 369	299
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>-4 109</b>	<b>-3 062</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-21</b>	<b>-113</b>
<b>INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT</b>	<b>104</b>	<b>2 173</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>-516</b>	<b>2 007</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 026</b>	<b>2 437</b>



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► État CI non-vie - Résultats par contrats - France

En milliers d'euros	Automobile (cat. 22-23)	Dommages aux biens particuliers (cat. 24)	Catastrophes naturelles (cat. 27)	Total des aff. directes en France	Acceptations en France	Total général
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	77 552	- 4	854	86 179	- 45	86 134
ANNULLATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	- 175		- 2	- 195		- 195
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)</b>	<b>77 727</b>	<b>- 4</b>	<b>856</b>	<b>86 374</b>	<b>- 45</b>	<b>86 329</b>
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTURE	19 933		220	22 142	41	22 183
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	18 692		205	20 708	347	21 055
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)</b>	<b>76 485</b>	<b>- 4</b>	<b>841</b>	<b>84 939</b>	<b>261</b>	<b>85 200</b>
SINISTRES PAYES	63 322	141	132	67 517	386	67 903
VERSEMENTS PERIOD. DE RENTES PAYES	350			350		350
RECOURS ENCAISSES	23 195	34	1	23 230		23 230
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	7 296	4	59	7 359		7 359
PROVISIONS POUR SINISTRES CLOTURE	147 246	557	536	148 362	519	148 883
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	105 518	710	108	106 336	907	107 243
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. CLOTURE	9 636	80		9 716		9 716
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. OUVERTURE	8 101	189		8 290		8 290
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTURE	12 146			12 146		12 146
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	10 398			10 398		10 398
<b>SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)</b>	<b>89 712</b>	<b>67</b>	<b>618</b>	<b>94 343</b>	<b>- 2</b>	<b>94 343</b>
FRAIS D'ACQUISITION	16 109		177	17 901		17 901
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	9 889		109	10 989		10 989
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	4 039	13	16	4 109		4 109
<b>SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)</b>	<b>4 039</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>4 109</b>		<b>4 109</b>
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	6 273		410	6 683		6 683
PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYEES	2 197		66	2 263		2 263
PART REASS. DANS PROV. TECH. CLOTURE	56 899	20	285	57 204		57 204
PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	26 471		74	26 545		26 545
<b>SS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)</b>	<b>- 26 352</b>	<b>- 20</b>	<b>133</b>	<b>- 26 239</b>		<b>- 26 239</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>- 8 837</b>	<b>- 38</b>	<b>- 181</b>	<b>- 7 946</b>	<b>263</b>	<b>- 7 685</b>



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► Annexes 1-12 et 1-13 - Provisions techniques

En milliers d'euros	BILAN 2011	BILAN 2010
ANNEXE 1-12		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	2 860	1 267
ANNEXE 1-13 A		
PREVISION DE RECOURS A ENCAISSER	9 716	8 290
ANNEXE 1-13 B (*)		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	107 243	112 463
PREST.PAYEES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	19 084	18 366
PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTURE	91 337	70 732
<b>BONIS / MALIS (=11-12-13)</b>	<b>- 3 178</b>	<b>23 365</b>

(\*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

## ► Annexe 1-13 C (opérations visées au 3° de l'article L 310-1)

Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (\*)

ANNEE D'INVENTAIRE EN MILLIERS D'EUROS	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2007	2008	2009	2010	2011
2009 REGLEMENTS	44 803	38 265	29 711		
PROVISIONS	14 370	20 092	31 237		
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>59 173</b>	<b>58 357</b>	<b>60 948</b>		
PRIMES ACQUISES (P)	79 114	77 300	77 237		
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>74,79 %</b>	<b>75,49 %</b>	<b>78,91 %</b>		
2010 REGLEMENTS	47 362	40 597	39 449	29 988	
PROVISIONS	9 823	10 954	16 373	27 314	
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>57 186</b>	<b>51 552</b>	<b>55 822</b>	<b>57 302</b>	
PRIMES ACQUISES (P)	79 114	77 300	77 237	79 968	
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>72,28 %</b>	<b>66,69 %</b>	<b>72,27 %</b>	<b>71,66 %</b>	
2011 REGLEMENTS	47 936	42 423	42 035	40 248	32 701
PROVISIONS	12 311	10 415	11 755	18 378	47 311
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>60 247</b>	<b>52 838</b>	<b>53 791</b>	<b>58 625</b>	<b>80 012</b>
PRIMES ACQUISES (P)	79 114	77 300	77 237	79 968	84 939
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>76,15 %</b>	<b>68,35 %</b>	<b>69,64 %</b>	<b>73,31 %</b>	<b>94,20 %</b>

(\*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours



# Annexe 2 - États réglementaires

## ▶ État détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
				Valeur brute	Correct° de valeurs	Valeur nette		
<b>IMMEUBLES</b>								
Montpellier B1B2 -1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 721	-2 588	2 133	3900	0
Montpellier B3B4 -1027 Rue Croix Verte	1	F	France	4 928	-1 433	3 495	3600	0
Marseille-Cours Lieutaud	1	F	France	140	-113	27	118	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	621	-450	171	720	0
Rouen-Rue J.Lellieur	1	F	France	258	-141	117	240	0
Bordeaux-Av. du Gal. Larminat	1	F	France	192	-115	77	265	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	102	-74	28	122	0
Lyon-Av. Jean Jaurès	1	F	France	301	-207	94	268	0
Annecy-Av. de Genève	1	F	France	83	-46	37	117	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-78	112	180	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	255	-136	119	315	0
<b>Total Immeubles</b>				<b>11 791</b>	<b>-5 381</b>	<b>6 410</b>	<b>9845</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS MOBILIERES</b>								
<b>O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.</b>				<b>24 004</b>	<b>0</b>	<b>24 004</b>	<b>24 129</b>	<b>0</b>
OFI TRESOR ISR SI.4DEC	1190	F	FR000008997	5152		5152	5162	
OFI TRESOR PLUS C FCP 4DEC	360	F	FR0010262923	4152		4152	4170	
MACIF TRESOR.SEM.ISR FCP 4DEC	38	F	FR0010812651	3803		3803	3880	
CL Monétaire Large	25	F	FR0007430772	2782		2782	2782	
CL Eonia	1	F	FR0007483482	57		57	57	
EFI Performance	6619	F	FR0010105833	3004		3004	3024	
LBPAM E	0	F	FR0010492728	3		3	3	
CM - COMPTE A TERME		F		5051		5051	5051	
<b>O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES</b>				<b>4 631</b>	<b>0</b>	<b>4 631</b>	<b>4 731</b>	<b>0</b>
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	7000	F	FR0010014480	2011		2011	1952	0
OFI RISK ARBITRAGES FCP 3DEC	20000	F	FR0010035451	2620		2620	2778	0
<b>O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES</b>				<b>6 997</b>	<b>0</b>	<b>6 997</b>	<b>7 177</b>	<b>0</b>
OFI INVEST.GRADE C.T.FCP 4DEC	20100	F	FR0000979866	2004		2004	2067	0
OFI PALMARES BOND FCP 4DEC	15000	F	FR0010356931	1976		1976	1932	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	47256	F	FR0010596783	3017		3017	3178	
<b>O.P.C.V.M. - ACTIONS</b>				<b>11 014</b>	<b>0</b>	<b>11 014</b>	<b>9 667</b>	<b>0</b>
OFI CIBLE I FCP 4DEC	4630	F	FR0000982902	1559		1559	1414	0
OFI PALMARES EQUITY FCP 4DEC	7518	F	FR0007041546	6554		6554	5325	0
RB CAPITAL ACTIONS C FCP 3DEC	740	F	FR0010237503	963		963	1071	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CL.I.C.	25292	F	LU0185497350	1938		1938	1857	0
<b>O.P.C.V.M - FONDS ALTERNATIFS</b>				<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>466</b>	<b>0</b>
OFI GREATER CHINA	12	F	FR0011023571	600		600	466	
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>				<b>3 065</b>	<b>0</b>	<b>3 065</b>	<b>3 015</b>	<b>0</b>
SINGLE SEL.CONV.INTL I C.2DEC	65000	F	LU0336374540	3065		3065	3015	0
<b>F.C.P.R. INFRAVIA (1)</b>				<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>1 059</b>	<b>0</b>
INFRAVIA A FCPR 2DEC	9900	F	FR0010647735	556		556	615	0
INFRAVIA B FCPR	10000	F	FR0010648873	10		10	10	0
INFRAVIA A FCPR 2DEC / PNL	9900	F	FR0010647735PNL	434		434	434	0
(1) - dont 434 K€ de parts non libérées au 31/12/11								
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>86 396</b>	<b>333</b>	<b>86 729</b>	<b>89 333</b>	<b>87 534</b>
AIR PRODUCTS 3,875%05-15	1000000	F	XS0213159824	1015	-5,36	1010	1057	1 000
ALTADIS EMISIONES FIN.4%05-15	2000000	F	XS0236951207	1995	3,49	1998	2082	2 000
BFCM 4,25%07-050214 EMTN	1500000	F	XS0284756755	1442	37,95	1480	1527	1 500
BNP PARIBAS TV09-210612 EMTN	1250000	F	XS0474526273	1250	-0,01	1250	1248	1 250
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1000000	F	FR0010049643	1010	-3,07	1007	926	1 000
CANADA 3,5%10-130120	1200000	F	XS0477543721	1193	1,18	1194	1355	1 200
CARREF.3,625%05-060513S.35 T.1	500000	F	FR0010257873	517	-10,14	507	510	500



# Annexe 2 - États réglementaires

## ▶ État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
				Valeur brute	Correct° de valeurs	Valeur nette		
<b>OBLIGATIONS (suite)</b>								
CARREFOUR 4,375%06-021116 EMTN	700000	F	FR0010394478	695	2,55	697	713	700
CARREFOUR INDX RTG08-1213 EMTN	750000	F	XS0401494900	749	0,50	749	807	750
CASINO GP 7,875%09-090812 EMTN	1000000	F	FR0010718346	999	-0,10	999	1034	1 000
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1000000	F	FR0010271148	943	31,01	974	1014	1 000
CIF EUROMORTG.4%06-251016 EMTN	1000000	F	FR0010385906	967	14,44	982	1042	1 000
CM ARKEA HOME 2,5%10-160615	2500000	F	FR0010908640	2483	4,94	2488	2475	2 500
CNA 4,5%03-0318	3227000	F	FR0000473217	3303	-19,77	3284	3519	3 227
CNA 5,80%97-12	2000000	F	FR0000582686	1959	37,28	1996	2061	2 000
COFIDIS TV07-270212	1000000	F	FR0010436485	980	19,49	999	998	1 000
CRED.COOPERATIF 6%02-12 SENIOR	1500000	F	FR0000188542	1489	10,15	1499	1521	1 500
CRH 4%06-250418	2500000	F	FR0010345181	2440	16,93	2457	2610	2 500
CRH 4,10%04-251015	1000000	F	FR0010134379	951	24,28	975	1055	1 000
CRH 5%09-080419	2000000	F	FR0010744904	2107	-18,54	2088	2212	2 000
DEXIA MUN.3,625%10-260218 EMTN	1500000	F	FR0010859777	1391	1,29	1393	1430	1 500
DMA 2,75%10-250116 EMTN	2000000	F	FR0010945956	1966	6,70	1973	1897	2 000
EDF 5%08-050218	1000000	F	XS0342783692	936	18,48	955	1111	1 000
EDF 5%08-300514 EMTN TR.1 S.75	500000	F	XS0367001574	499	0,50	499	537	500
EDF 5,625%08-230113 EMTN	1000000	F	XS0400736475	996	2,57	999	1044	1 000
EXOR 5,375% 07-120617	1500000	F	XS0300900478	1519	-2,03	1517	1354	1 500
FIN.FONC.4,125%07-251017 EMTN	4000000	F	FR0010422618	3979	5,62	3985	4150	4 000
FINA.FONC.4,25%04-290114 EMTN	1000000	F	FR0010039149	1040	-20,79	1019	1034	1 000
FRANCE TELECOM 5,25%08-220514	1200000	F	XS0365092872	1195	2,67	1198	1293	1 200
GCE COV.BOND 2%10-300913EMTN	1000000	F	FR0010945907	997	0,63	997	999	1 000
GECINA 4,25%11-030216 EMTN	3000000	F	FR0011001361	2948	7,55	2955	2912	3 000
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2000000	F	XS0558893094	1995	0,61	1996	1996	2 000
HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	1500000	F	XS0233988004	1478	16,78	1487	1505	1 500
IBERDROLA FINAN.4,875%09-0314	1500000	F	XS0415108892	1494	3,25	1497	1533	1 500
INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN	2000000	F	XS0542591580	1954	2,43	1956	2030	2 000
KHEOPS TV05-12 MTN S.5 CL.B-17	1000000	F	XS0219379830	1000	0,00	1000	992	1 000
NATIXIS 07-PERP	1000000	F	FR0010531012	500	1,49	501	518	1 000
OAT 2,50%10-25102020	2000000	F	FR0010949651	1853	1,55	1854	1917	2 000
OAT 3%05-25102015	1000000	F	FR0010216481	926	41,20	967	1050	1 000
OAT 3,5%05-25042015	1000000	F	FR0010163543	929	37,91	966	1066	1 000
OAT 3,75%07-25042017	2000000	F	FR0010415331	1896	42,32	1938	2159	2 000
OAT 4%03-25042013	2000000	F	FR0000188989	2153	-78,95	2074	2095	2 000
OAT 4%0904-251014	1000000	F	FR0010112052	997	0,86	998	1076	1 000
OAT 4,25%07-25102017	1000000	F	FR0010517417	1068	-1,29	1067	1105	1 000
OAT 4,75%02-25102012	1000000	F	FR0000188690	995	3,95	999	1035	1 000
OATE 1,60%04-25072015 INDX	1000000	F	FR0010135525	1093	59,76	1153	1210	1 157
RATP 4%09-230921 EMTN	1000000	F	XS0453664053	1030	-3,81	1026	1039	1 000
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1000000	F	FR0010620898	1090	-17,08	1073	1094	1 000
RFF 4,50%09-300124 EMTN	1000000	F	XS0410174659	996	0,56	996	1077	1 000
RWE FIN.5 3/4%08-1113	1000000	F	XS0399648301	996	2,47	998	1081	1 000
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2000000	F	FR0010224337	2001	-0,57	2001	2140	2 000
SOCIETE GLE 4,50%04-060516 TSR	1200000	F	FR0010071027	1196	1,57	1198	1106	1 200
SODEXO 6,25%09-300115	600000	F	XS0408827409	597	1,21	598	662	600
ST GOBAIN 3,5%11-300915 EMTN	1500000	F	XS0683565476	1517	-0,51	1516	1521	1 500
TELECOM ITA.6,25%02-12 EMTN	1000000	F	XS0142531903	974	25,93	1000	1002	1 000
TELEFONICA EM.4,375%06-16 MTN	2500000	F	XS0241946630	2502	3,40	2505	2475	2 500
VEOLIA 4%05-120216 EMTN S.17	1500000	F	FR0010261388	1493	3,88	1497	1561	1 500
VEOLIA ENV.4 7/8%03-13 TR.A	1250000	F	FR0000474975	1260	-8,29	1251	1308	1 250
VIVENDI 7,75%09-230114 EMTN	1000000	F	FR0010714196	997	1,34	999	1101	1 000
VOLK.INTL.FIN.4 7/8%03-13 EMTN	2000000	F	XS0168882495	1980	16,19	1996	2092	2 000
WENDEL 4,375%05-090817	1500000	F	XS0224749100	1495	4,04	1499	1265	1 500
<b>Total Valeurs Mobilières</b>				<b>137 707</b>	<b>333</b>	<b>138 039</b>	<b>139 577</b>	<b>87 534</b>
<b>Total des immeubles et valeurs mobilières</b>				<b>149 498</b>	<b>-5 048</b>	<b>144 449</b>	<b>149 422</b>	<b>87 534</b>



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
				Valeur brute	Correct° de valeurs	Valeur nette		
<b>PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS</b>								
PRÊTS				569	0	569	569	0
Gimplos				492	0	492	492	0
Prêts et avances faites au personnel				12	0	12	12	0
Autres prêts				65	0	65	65	0
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>				<b>1 784</b>	<b>- 384</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>0</b>
<b>détenus dans les sociétés suivantes:</b>								
SARL Editions FFMC	4			2	0	2	2	0
SARL LCDM	4 000			40	0	40	40	0
SCI GEMA	2			30	0	30	30	0
OFIVALMO	14 999			179	0	179	179	0
ALTIMA COURTAGE	2			4	-4	0	0	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	710	0
ALTIMA	4 574			457	- 304	153	153	0
PMA	5 000			37	0	37	37	0
IMA	9 931			245	0	245	245	0
IMA G.I.E.	3 750			4	0	4	4	0
Le Monde Initiatives	953			76	-76	0	0	0
<b>Total Prêts et titres de participation</b>					<b>- 384</b>		<b>1 969</b>	
<b>CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION</b>								
Dépôts en espèces - Acceptation				561	0	561	561	0
<b>Total Créances pour dépôts espèces</b>				<b>561</b>	<b>0</b>	<b>561</b>	<b>561</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>				<b>152 412</b>	<b>- 5 432</b>	<b>146 979</b>	<b>151 952</b>	<b>87 534</b>



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► État récapitulatif des placements

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Potent. N	+ Values Potent. N-1
<b>Immeubles</b>	11 791	6 410	9 845	3 435	3 172
<b>Valeurs Mobilières</b>	137 707	138 039	139 577	1 538	6 604
VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-19	86 396	86 729	89 333	2 605	3 915
Obligations	86 396	86 729	89 333	2 605	3 915
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-20	51 311	51 311	50 244	-1 066	2 689
O.P.C.V.M. Monétaires	24 004	24 004	24 129	126	3
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	4 631	4 631	4 731	100	92
O.P.C.V.M. Taux Variable	6 997	6 997	7 177	180	91
O.P.C.V.M. Actions	11 014	11 014	9 667	-1 347	345
O.P.C.V.M. Fonds Alternatifs	600	600	466	-134	0
F.C.P.R. Infravia - (1)	1 000	1 000	1 059	59	0
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	3 065	3 065	3 015	-50	92
(1) - dont 434 K€ de parts non libérées au 31/12/11					
<b>Prêts et Titres de participation</b>	2 353	1 969	1 969	0	79
<b>Dépôts en espèces reçus pour acceptation</b>	561	561	561	0	0
<b>TOTAL</b>	152 412	146 979	151 952	4 973	9 855
Plus en cours de construction		184			
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)		-333			
<b>TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN</b>		<b>146 831</b>			





 assurance  
mutuelle des  
motards

RETROUVEZ-NOUS :  [www.facebook.com/mutuelledesmotards](http://www.facebook.com/mutuelledesmotards)  [fr.twitter.com/mutuellemotards](http://fr.twitter.com/mutuellemotards)  
 [www.youtube.com/mutuelledesmotards](http://www.youtube.com/mutuelledesmotards)  [www.mutuelledesmotards.fr/](http://www.mutuelledesmotards.fr/)

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Parc Euromédecine, rue de la Croix Verte  
34294 Montpellier cedex 5  
Tél. : 0 825 129 129 / [www.mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr)

Conception : Service Communication de la Mutuelle des Motards  
Réalisation : Atelier Vauban  
Crédits photos : Luc Jennepin, Moto Magazine  
Remerciements : Motomag.com, MotoRacingLive.com



  
La liberté j'adore, la prévention j'adhère...